

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 18 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le dix huit septembre, à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué le onze septembre deux mille quatorze, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Christine JANODET - maire.

ETAIENT PRESENTS : Madame Christine JANODET, Maire

Mesdames, Messieurs les Maire-adjoints

CHAZOTTES Jean-François - BARRÉ Stéphanie - BENAINI Hind - BESNIET Nathalie (arrivée à 21h10) - PERRIER Pascal - BEN CHEIKH Imène - RADJOUH Farid - HERLIN Marilyne - FAROUZ Paul - GIRARD Alain - BOURGEOIS Patrick - MARCONI Jacqueline.

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux

DE BARROS Christian - BESSAMI Dahmane - STOUVENEL Pierre - KUCINSKI Monique - BONNISSEAU Geneviève - DAUTRY Josiane - AVILES CORONA Maribel VERA Malikat - BRISSELOT Christian - BAUM Frank-Eric - ATLAN Thierry - JOURDE Eddy - BETTAYEB Karine - PISANU Marco - CIMINO Marianne - MESSACI Brahim - REYNAUD Denis - BOUARNI Azhour.

ETAIENT REPRESENTES

Monsieur KERMANI Hamide représenté par Hind BENAINI
Madame EL AMRANI Sana représentée par Thierry ATLAN
Madame ASSOGBAVI Line représentée par Marco PISANU
Monsieur CROS Lyonel représenté par Brahim MESSACI
Madame BESNIET Nathalie représentée avant 21h10 par Alain GIRARD

1 – Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Josiane DAUTRY ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction. Elle l'a acceptée.

Monsieur Christophe JOSEPH, Directeur général des services de la Ville, qui assistait à la séance, a été désigné adjoint à titre d'auxiliaire.

La séance est ouverte à 20h40.

2 - Approbation du compte-rendu de la dernière séance.

Adopté à l'unanimité.

3 - Compte rendu des décisions prises par la Maire au titre de la délégation donnée par le Conseil municipal par délibération du 17 avril 2014 en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Adopté à la majorité moins 3 voix contre (dont 1 pouvoir) du groupe « Agir pour Orly » et 4 abstentions (dont 1 pouvoir) du groupe « Une Nouvelle Ère pour Orly ».

Deux vœux d'urgence sont présentés par les groupes de la majorité municipale, l'un portant sur la défense des intérêts des usagers du RER C et l'autre sur l'encadrement des loyers.

L'urgence est adoptée à l'unanimité.

4 - Communications de la Municipalité.

Madame la Maire évoque les trois mois qui se sont écoulés depuis le Conseil municipal du 18 juin dernier.

Elle souhaite attirer l'attention sur une question importante :

Cet été de nombreux Orlysiens ont été touchés par les drames que connaissent le Proche-Orient et l'Ukraine.

Comment réagir, comment exprimer sa douleur, son inquiétude, sa solidarité face aux déchainements de violences, face aux massacres de populations civiles, face à la barbarie ?

Que ce soit en Palestine, en Israël, en Syrie, en Irak ou en Ukraine les populations civiles sont otages d'une surenchère toujours plus sanglante.

A Gaza, la population civile palestinienne a été soumise à un véritable massacre par l'armée israélienne.

En Israël, de jeunes israéliens ont été exécutés froidement par des groupes armés, des populations civiles vivent sous la menace permanente des roquettes tirées par le Hamas.

En Syrie et en Irak, comme le disent des représentants de l'Islam de France, « des barbares, en instrumentalisant l'Islam, sont en train de perpétrer les pires crimes contre l'humanité » en exterminant les chrétiens d'Orient.

En Syrie, le gouvernement bombarde son peuple depuis 2 ans.

Depuis quelques semaines, en Palestine et en Israël, le cessez-le-feu semble respecté.

Madame la Maire rappelle qu'il ne peut exister que des solutions politiques à cette guerre sans cesse recommencée.

Cela passe par la mise en œuvre effective des résolutions de l'ONU qui, depuis 47 ans, demandent le respect du droit international pour qu'enfin les peuples Israéliens et Palestiniens puissent vivre en paix et en sécurité dans 2 états aux frontières reconnues et respectées.

En France, dans ce contexte, nous sommes témoins de violences inacceptables qui sont commises au prétexte de l'origine ou de la religion des uns ou des autres.

Madame la Maire veut rappeler ici que l'antisémitisme et le racisme n'ont ni nationalité, ni religion, ni couleur de peau.

Ils sont un même cancer qui ronge la société, qui menace la démocratie, quels que soient les auteurs, quelles que soient les victimes.

Madame la Maire souligne qu'à Orly aussi nous sommes concernés.

En tant qu'élus, notre responsabilité est de garantir la cohésion sociale et le bien vivre ensemble pour tous les Orlysiens.

Le bien vivre ensemble passe notamment par la promotion du lien social et l'animation de notre ville.

Pour mémoire, cet été et sans en faire une liste exhaustive, les Orlysiens ont pu se retrouver autour des événements suivants :

5 sorties familiales à la mer en autocar pour plus de 400 Orlysiens, le traditionnel feu d'artifice du 13 juillet avec cette année la retransmission de la finale de la Coupe du Monde, la soirée festive avec un concert de Fanfaraï au quartier Calmette, le cinéma en plein air à l'Oiseau Pylône.

Pour bien finir l'été et préparer la rentrée, du 25 au 30 août la première édition de la manifestation « Des vitamines avant la reprise » qui a connu un franc succès.

Le 31 août, était commémoré le 70^e anniversaire de la Libération de Paris et d'Orly.

En ce début de mois de septembre, impossible de ne pas évoquer la rentrée des enfants le 2 septembre et la mise en place de la loi sur les rythmes scolaires. Désormais les enfants travaillent 5 matinées par semaine.

Pour Orly, la responsabilité de la municipalité c'était la mise en place immédiate, les mardis et jeudis après-midi, des Temps d'Activités Périscolaires (les TAP).

Madame la Maire précise que Madame Imène Ben Cheikh fera le bilan de cette rentrée avec le point de l'ordre du jour sur le Projet Educatif Territorial.

Quelques jours plus tard, samedi 6 septembre, avec une journée Spéciale Rentrée au parc du Grand Godet, sous le soleil avec :

- Le matin, la course à travers les parcs et espaces verts de la ville : « L'Urbantrail de la fraternité ». Une première édition pleine de promesses pour les années à venir,
- Toute la journée des animations pour les enfants,
- Enfin et surtout un grand succès, tout l'après-midi, pour le « Forum des sports et du temps libre » où les orlysiens ont pu s'informer et s'inscrire à leurs futures activités de loisirs.

Jeudi 11 septembre, a eu lieu la cérémonie en hommage à Salvador Allende, 41 ans après le coup d'état militaire au Chili.

Vendredi 12 septembre, projection du film « Chronique d'une ville ordinaire » au Centre culturel. Un documentaire qui retrace le parcours de nombreux Orlysiens et les transformations de leur ville.

Madame la Maire rappelle, cet été, le décès de 2 personnalités qui ont marqué l'histoire de la ville d'Orly :

- Christian BLAUWART, le Président de l'Association Loto d'Orly, engagé de très longue date dans l'organisation des lotos dans notre ville notamment en soutien au Téléthon.
- Et Michel DUPONT qui était pour tous « le Père Michel », infatigable trésorier de l'ACER.

Les événements à venir sont :

- Samedi 20 et dimanche 21 septembre :

Madame la Maire invite l'assemblée à participer aux Journées européennes du patrimoine sur le thème « Patrimoine culturel, patrimoine naturel ». A cette occasion elle précise, notamment, qu'une visite du parc Méliès est organisée samedi à 14h.

Ce même jour aussi, la Fête nationale chilienne, avec les associations chiliennes de l'Ile de France, accueillie au Parc municipal des Saules.

- Jeudi 2 octobre

L'inauguration du Centre de l'Entrepreneuriat de Choisy le Roi et d'Orly aura lieu à 12h.

Madame la Maire participera à 15h, au TGI de Créteil, à la première réunion du Groupement Local de Traitement de la Délinquance.

Madame le Procureur y dressera le bilan des actions conjointes de la police et de la justice dans la lutte contre les trafics de stupéfiants et les phénomènes de violence.

Le Conseil de quartier Est aura lieu à 20h sous la présidence de Monsieur Alain Girard.

Madame la Maire rappelle les dates de la quatrième édition des Rencontres d'Orly à 19h.

Mardi 7 octobre	Adrienne Bolland
Jeudi 9 octobre	Forum Andrée Chedid
Mardi 14 octobre	Pablo Neruda
Jeudi 16 octobre	Salle de l'Orangerie
Mardi 4 novembre	Centre culturel (jeunes)
Jeudi 6 novembre	Salons de la mairie (personnel)
Samedi 22 novembre	Salons de la mairie restitutions

Madame la Maire propose ensuite d'aborder l'ordre du jour :

5 - Démocratie de proximité – Election des membres des collèges « habitants » et des membres des collèges « association et acteur socio-économiques » des trois conseils de quartiers.

Pour le **Collège Association et acteur économique** des trois quartiers, le nombre de candidatures reçues étant supérieur au nombre de postes à pourvoir, à savoir 8 dans chaque collège, il y a donc eu tirage au sort. Ils sont élus pour un mandat de 2 ans.

Orly Centre	Orly Ouest	Orly Est
M. Jacques FORTIER DURAND M. René HANS M. Sylvain CAPLIER Mme Sylvia SAINT VAL Mme Emmanuelle GUENZI Mme Corinne DIONY Mme Marthe EIT M. Philippe BOURIACHI	Mme Têta BEN DAVID M. Philippe DAOUT M. Albert IAFRATE Mme Eugénia FROBERT M. Abdé NASSIB Mme Jocelyne BRUNEAU M. Serge DONFRANCESCO M. Vincent CHARLOT	M. Manuel DA COSTA Mme Noëlle GAMAIN Mme Eliane SOUBEN Mme Reine-Aimée ENDALLE PENDA M. Haïtem SELMI M. David MELT M. Pascal FONTANNAUD Mme Claude BEROLDY

Pour le **Collège Habitants** des trois quartiers, le nombre de candidatures reçues étant supérieur au nombre de postes à pourvoir, à savoir 8 dans chaque collège, il y a donc eu tirage au sort. Ils sont élus pour un mandat de 2 ans. Il est également procédé, pour ce collège, au tirage de sort de suppléants.

Orly Centre	Orly Ouest	Orly Est
Mme Geneviève BAUX Mme Nacéra PHILIPPE M. Dominique ROHE Mme Ophélie PHILIPPE M. Serge ROUGERIE Mme Christiane MARIE Mme Jocelyne PIERRE M. Michel LAPIER	M. Michel FROBERT Mme Maryse GRESSOT M. Yann GILBERT Mme Elisabeth GAUTHREAU Mme Annie PREDAL Mme Nicole PRULIERE Mme Jeannine LEDUC M. Thierry CHAUDRON	M. Jean CANET M. Germain TELLO Mme Soumeya HADJ TAYEB Mme Edith BIDAULT Mme Nouam BEN MESSAOUD Mme Brigitte KUIPOU M. Ludovic ADAM M. Patrick JAULIN

SUPPLÉANTE :
Mme Roselyne CHARLES ELIE NELSON

SUPPLÉANTS :
M. Franck BANNER
Mme Maryline RASO
Mme Martine FOUCHY
M. Frédéric IAFRATE

SUPPLÉANTS :
Mme Madiha KHALDOUN
Mme Annabelle ALVES
M. Moussa KADOUCI

6 - Dispositif du Conseil régional d'Ile-de-France consacré à l'animation sociale des quartiers - Programmation 2014.

Adopté à l'unanimité.

7 - Budget rectificatif 2014 du budget Ville.

Adopté à la majorité moins 7 abstentions : 3 (dont 1 pouvoir) du groupe « Agir pour Orly » et 4 (dont 1 pouvoir) du groupe « Une Nouvelle Ere pour Orly ».

8 - Taxe communale sur la consommation finale d'électricité - Année 2015.

Ce point a été retiré de l'ordre du jour après explications données par Madame la Maire suite au courrier du 8 août 2014 du Préfet du Val-de-Marne demandant le retrait.

9 - Nouvelle soumission des garanties d'emprunts pour la construction de logements ZAC Calmette ilot 6d, ainsi que le réaménagement du contrat de prêt au profit de Valophis et de Logis-Transports suite à une nouvelle procédure mise en place au sein de la Caisse des Dépôts et Consignations. Garantie d'emprunt au profit de Logis Transports pour la construction de 25 logements PLS (Prêt Locatif Social) dans le cadre du programme immobilier sis rue Basset – Orly, emprunt contracté auprès de la banque Crédit Mutuel.

Adopté à la majorité moins 7 abstentions : 3 (dont 1 pouvoir) du groupe « Agir pour Orly » et 4 (dont 1 pouvoir) du groupe « Une Nouvelle Ere pour Orly ».

10 - Renouvellement des conventions relatives à la Prestations de service Unique (PSU) et à la Prestation de Service Ordinaire (PSO) avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne.

Adopté à l'unanimité.

11 - Admission en non-valeur des produits irrécouvrables.

Adopté à l'unanimité.

12 - Approbation du règlement intérieur du conseil municipal.

Adopté à la majorité moins 7 voix contre : 3 (dont 1 pouvoir) du groupe « Agir pour Orly » et 4 (dont 1 pouvoir) du groupe « Une Nouvelle Ere pour Orly ».

13 - Mission d'études et de conseils pour la mise en œuvre d'un dispositif de vidéoprotection sur le domaine public de la ville d'Orly.

Adopté à la majorité moins 3 voix contre (dont 1 pouvoir) du groupe « Agir pour Orly ».

14 - Retrait de la ville d'Orly de la SEMISE.

Adopté à l'unanimité.

15 - Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France (AMF) pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Adopté à l'unanimité.

16 - Motion pour la constitution d'un territoire du Grand ORLY cohérent et autonome – adoptée à l'issue de l'assemblée générale de l'association des communes et communautés du Grand Orly.

Adopté à l'unanimité.

17 - Projet d'adhésion de la ville au Syndicat Intercommunal pour l'Informatique et ses Outils (SICIO).

Adopté à la majorité moins 3 voix contre (dont 1 pouvoir) du groupe « Agir pour Orly » et 4 abstentions (dont 1 pouvoir) du groupe « Une Nouvelle Ere pour Orly ».

18 - Création du Conseil des Seniors Orlysiens.

Adopté à l'unanimité.

19 - Modification du tableau des effectifs permanents.

Adopté à la majorité moins 7 abstentions : 3 (dont 1 pouvoir) du groupe « Agir pour Orly » et 4 (dont 1 pouvoir) du groupe « Une Nouvelle Ere pour Orly ».

20 - Création d'emplois au tableau des effectifs permanents.

Adopté à l'unanimité.

21 - Suppression et création de nouveaux emplois pour permettre le recrutement sur les emplois vacants.

Adopté à la majorité moins 3 voix contre (dont 1 pouvoir) du groupe « Agir pour Orly » et 4 abstentions (dont 1 pouvoir) du groupe « Une Nouvelle Ere pour Orly ».

22 - Modification, en raison d'une erreur matérielle, des délibérations prises pour la création de deux emplois permanents de DGAS.

Adopté à la majorité moins 3 voix contre (dont 1 pouvoir) du groupe « Agir pour Orly » et 4 abstentions (dont 1 pouvoir) du groupe « Une Nouvelle Ere pour Orly ».

23 - Création d'un emploi permanent à temps complet d'attaché territorial pour exercer les fonctions de directeur de centre social.

Adopté à la majorité moins 3 voix contre (dont 1 pouvoir) du groupe « Agir pour Orly » et 4 abstentions (dont 1 pouvoir) du groupe « Une Nouvelle Ere pour Orly ».

24 - Création d'un emploi permanent à temps complet d'attaché territorial pour exercer les fonctions de directeur de la communication.

Adopté à la majorité moins 3 voix contre (dont 1 pouvoir) du groupe « Agir pour Orly » et 4 abstentions (dont 1 pouvoir) du groupe « Une Nouvelle Ere pour Orly ».

25 - Fixation du nombre de représentants au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, et décision du recueil de l'avis des représentants de la Collectivité et des établissements en relevant.

Adopté à l'unanimité.

26 - Convention de mise à disposition de personnel entre Valophis et la ville d'Orly.

Adopté à la majorité moins 7 voix contre : 3 (dont 1 pouvoir) du groupe « Agir pour Orly » et 4 (dont 1 pouvoir) du groupe « Une Nouvelle Ere pour Orly ».

27 - Réforme des rythmes scolaires – proposition du Projet Educatif Territorial.

Adopté à la majorité moins 4 abstentions (dont 1 pouvoir) du groupe « Une Nouvelle Ere pour Orly ».

28 - Rapport annuel sur la qualité de l'eau et infrastructures – année 2013.

L'Assemblée municipale prend acte.

29 - Rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – Ville d'Orly et SIEVD - Année 2013.

L'Assemblée municipale prend acte.

30 - Approbation de la convention entre les villes de Choisy-le-Roi, Orly et Villeneuve-Le-Roi concernant les missions et le financement de la coordination du Conseil Local de Santé Mentale «Lucien BONNAFE».

Adopté à l'unanimité.

31 - Approbation de l'annexe à la convention relative à la mise en œuvre du programme départemental du Val-de-Marne de prévention bucco-dentaire pour l'année scolaire 2013/2014.

Adopté à l'unanimité.

32 - Approbation de la convention d'objectifs et de moyens relative à l'activité de vaccination gratuite du centre municipal de sante Calmette subventionnée par l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France - Année 2014.

Adopté à l'unanimité.

33 - Approbation de la convention d'objectifs et de moyens relative aux actions de prévention et de promotion de la santé subventionnées par l'Agence Régionale de santé d'Ile-de-France - Année 2014.

Adopté à l'unanimité.

34 - Convention avec GRDF pour l'installation et l'hébergement d'un compteur communicant gaz sur le toit du Centre administratif municipal.

Adopté à l'unanimité.

35 - Adhésion au groupement de commandes pour les services de communications électroniques (GCSCE) du SIPPAREC.

Adopté à la majorité moins 3 abstentions (dont 1 pouvoir) du groupe « Agir pour Orly ».

36 - Approbation de la convention de projet urbain partenarial (PUP) sur le quartier des Navigateurs.

Adopté à l'unanimité.

37 - ZAC du Fer à Cheval – Déclassement de la voirie communale publique de la parcelle AE 469 suite aux conclusions de l'enquête publique et approbation des conditions de sa vente.

Adopté à la majorité moins 3 abstentions (dont 1 pouvoir) du groupe « Agir pour Orly ».

38 - Autorisation donnée à Madame la Maire et au STIF de déposer une demande de défrichement sur les secteurs des Vœux et du Trou d'Enfer.

Adopté à l'unanimité.

39 - Approbation de la réalisation d'une opération de 14 logements PLS à l'angle de la rue du Maréchal Foch et de la rue Ivan Prévost.

Adopté à la majorité moins 3 abstentions (dont 1 pouvoir) du groupe « Agir pour Orly ».

40 - Approbation du lancement de l'aménagement du Clos Pantin.

Adopté à l'unanimité.

Vœu déposé par les groupes de la majorité municipale

Objet : Défense des intérêts des usagers du RER C.

Considérant que le RER C (Transilien géré par la SNCF et RFF) est emprunté quotidiennement par plus de 500 000 personnes dont de nombreux Orlysiens.

Considérant que ce réseau qui pose, de longue date, de nombreux problèmes (retards des trains, ralentissements, avaries régulières ...), utilise des installations vieillissantes avec un retard accumulé dans son entretien.

Considérant que le 23 juillet 2014, le poste d'aiguillage des Ardoines (Vitry sur Seine) a été détruit par un incendie accidentel qui affecte depuis profondément le fonctionnement de la branche sud du RER C.

Considérant que cette situation provoque de fortes perturbations, pour les usagers des 3 stations orlysiennes (Orly-les Saules, Orly-ville et pont de Rungis-aéroport d'Orly) au départ ou vers Paris, avec un train toutes les demi-heures au lieu de un tous les quarts d'heure ; perturbations souvent amplifiées par la mise en service de trains courts aux moments des heures de pointes.

Considérant qu'ainsi seulement 50% du trafic est assuré, notamment aux heures de pointes, alors même que les usagers continuent de payer l'intégralité de leur abonnement (le PASS NAVIGO).

Considérant que, selon les informations données aux élus franciliens par les présidents de la SNCF et de RFF, le 4 septembre dernier, le retour à l'ancienne fréquence des trains ne pourrait pas être assuré dans l'immédiat et sans doute avant deux ans et demi.

Considérant la gêne occasionnée pour les nombreux Orlysiens dont la ligne C du RER est l'unique moyen de transport pour se rendre à leur travail.

Considérant que cette situation entraine régulièrement pour les Orlysiens et l'ensemble des usagers des situations de surcharge dans les trains et de stress supplémentaire dans leur vie quotidienne.

Le Conseil municipal d'Orly,

DECLARE, en accord avec le président de la Région Ile de France et président du STIF (Syndicat des transports d'Ile de France), qu'il ne peut accepter un délai aussi long pour un retour à la normale sur cette ligne.

DEMANDE aux responsables du Transilien de faire le nécessaire pour que le retour d'un train tous les quarts d'heure intervienne le plus vite possible et pour que les trois gares d'Orly soient desservies par des trains « longs » et non « courts » notamment aux heures de pointes.

SOUHAITE dans cette attente que toutes les solutions de substitution soient étudiées entre tous les partenaires des politiques de transport en région Ile de France.

REAFFIRME son attachement à un service public des transports ferroviaires fiables, réguliers et sécurisés.

DEMANDE à la SNCF qu'un dispositif d'indemnisation des usagers détenteurs d'un abonnement sur ce réseau soit mis en place.

Adopté à l'unanimité

Vœu sur l'encadrement des loyers présenté par la majorité municipale.

Considérant que la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite « Loi ALUR » a pour triple finalité de favoriser l'accès de tous à un logement décent, de protéger les locataires et les bailleurs et d'encourager la construction de nouveaux logements en respectant les équilibres territoriaux.

Constatant une très grande disparité des loyers entre les grandes agglomérations et les plus petites, entre différents territoires, et prenant en compte les difficultés de plus en plus grandes pour une large part de la population à se loger, la loi ALUR a entendu mettre en place un « encadrement des loyers ». Étaient concernées les « zones d'urbanisation continue de plus de 50 000 habitants où il existe un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logements, entraînant des difficultés sérieuses d'accès au logement sur l'ensemble du parc résidentiel existant, qui se caractérisent notamment par le niveau élevé des loyers, le niveau élevé des prix d'acquisition des logements anciens ou le nombre élevé de demandes de logements par rapport aux nombre d'emménagements annuels dans le parc locatif social » (art. 6, I, 2).

Considérant que la situation actuelle du logement, dans les territoires de la future Métropole du Grand Paris, entraîne souvent un blocage dans les parcours résidentiels.

Constatant qu'il résulte de cette situation des cohabitations forcées entre générations, jeunes et moins jeunes revenant vivre chez leurs parents, ou seniors hébergés chez leurs enfants.

Considérant que l'objectif de la loi est donc double : d'une part réguler le marché locatif, en évitant les prix trop élevés par rapport aux prix du marché, et d'autre part de permettre aux ménages de faire diminuer la part du logement dans leur budget global.

Considérant que le dispositif de la loi était simple : chaque année, les préfets fixent un loyer médian de référence majoré de 20% que le propriétaire ne pourra pas dépasser et un loyer plancher inférieur de 30% au loyer médian.

Considérant que la ville d'Orly était concernée par cette mesure, faisant partie de l'agglomération parisienne, et cela même si, par sa politique de Rénovation urbaine ambitieuse, menée depuis 10 ans, elle a su maintenir une offre élevée de logements sociaux avec des loyers relativement protégés.

Considérant que le Gouvernement est revenu, fin août, sur certaines dispositions de cette loi en limitant l'encadrement des loyers à la ville de Paris et à titre expérimental.

Considérant qu'il a été accepté, par la suite, que d'autres territoires puissent expérimenter le dispositif d'encadrement des loyers.

Considérant que si cette mesure n'aurait pas à elle seule résolu la crise du logement, elle est aujourd'hui essentielle pour répondre aux besoins de se loger qui concernent des milliers de familles en Île-de-France soumises aux logiques de spéculations immobilières qui ont fait exploser le montant des loyers.

Considérant que dans un contexte de crise du logement, et singulièrement en Val de Marne, renoncer à cet effort pour favoriser le droit au logement pour tous serait un recul regrettable.

Considérant que, à l'heure de la construction de la Métropole du Grand Paris, le retour des loyers abordables pour tous est, avec la construction de logements neufs, une condition indispensable au développement de nos territoires pour le bien des ménages franciliens.

Considérant que la mobilité des ménages franciliens et la disparité des revenus entre ces ménages plaident pour une application à l'échelle de la métropole de ce dispositif.

Considérant que la Constitution et le Code général des collectivités territoriales ouvrent le droit aux collectivités territoriales de « déroger, à titre expérimental et pour un objet et une durée limités, aux dispositions législatives ou réglementaires qui régissent l'exercice de leurs compétences ».

Le Conseil municipal d'Orly

DEMANDE au Gouvernement de prendre en compte les spécificités de nombreuses villes, dont le territoire de la commune d'Orly, afin que cette expérimentation de l'encadrement des loyers du parc locatif privé soit étendue à l'ensemble du territoire concerné par la future Métropole du Grand Paris.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses :

Les questions suivantes ont été posées par Monsieur MESSACI pour le groupe « Agir pour Orly ».

- Bilan d'été : au regard des informations données par Madame la Maire dans ses communications et en l'absence de Monsieur le Maire Adjoint chargé de la jeunesse, Monsieur MESSACI retire sa question.

- Mise en œuvre des Temps d'Activités Périscolaires : Monsieur MESSACI estime qu'il a été répondu à ce point à l'occasion du rapport n°27 sur la réforme des rythmes scolaires.

- Demande d'information sur la suppression de la section enfants à l'ASO, question posée par Monsieur MESSACI : L'association Avenir Sportif d'Orly a procédé, dans le cadre de sa gestion, à la dissolution de sa section enfants. Face à cette situation la municipalité s'interroge sur le bien fondé de cette dissolution, la section enfants ayant des activités à d'autres moments que le mercredi matin. L'association Avenir Sportif d'Orly n'avait aucunement informé la collectivité de cette démarche interne du comité directeur.

- Où en est la procédure judiciaire pour le centre intergénérationnel ? Question posée par Monsieur MESSACI : Le rapport de l'expert judiciaire a été déposé auprès du Tribunal administratif. Il en ressort deux éléments essentiels. Le premier est la confirmation de la solidité structurelle de la dalle après modifications à réaliser pour la mise en conformité.

Le second est la détermination du rôle prééminent de l'entreprise dans la chaîne des dysfonctionnements et ses obligations de reprise du chantier sous contrôle du Maître d'œuvre (architecte).

- Position de la ville d'Orly par rapport aux conflits au Proche-Orient : Monsieur MESSACI exprime son intérêt pour les déclarations de Madame la Maire sur cette question dans ses communications en début de séance. Il informe le conseil d'une collecte, à but humanitaire (appareils de radiologie), organisée pour les Palestiniens par le Comité Orlyisien de Solidarité avec le Peuple Palestinien.

La séance est levée à 01h20.

La secrétaire de séance

Josiane DAUTRY



La Maire

Christine JANODET

